

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE
PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION
DU PROJET DE LOI *modifiant le code du service national*,

PAR M. GUY-MICHEL CHAUVEAU,

Député.

PAR M. GUY CABANEL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), député, président ; Jean-Pierre Bayle, sénateur, vice-président ; Guy-Michel Chauveau, député, Guy Cabanel, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Daniel Colin, François Fillon, Jean Gatel, Jacques Heuclin, Gérard Istace, députés ; MM. Yvon Bourges, Michel Caldaguès, Jacques Genton, Xavier de Villepin, Roland Bernard, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Joseph Gourmelon, Jean Guigné, Bernard Lefranc, Daniel Reiner, Louis Pierna, Robert Poujade, Michel Voisin, députés ; MM. François Abadie, Michel d'Aillières, Jean-Luc Bécart, Jacques Golliet, Marc Lauriol, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : 2214, 2241 et T. A. 527.
2^{ème} lecture : 2296.

Sénat : 1^{ère} lecture : 3, 39 et T. A. 18 (1991-1992).

Service national.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 23 octobre 1991, Mme le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, elle avait décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi modifiant le code du service national.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean-Michel Boucheron, Guy-Michel Chauveau, Daniel Colin, François Fillon, Jean Gatel, Jacques Heuclin, Gérard Istace.

Pour le Sénat :

MM. Yvon Bourges, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Genton, Xavier de Villepin, Jean-Pierre Bayle, Roland Bernard.

Membres suppléants :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Joseph Gourmelon, Jean Guigné, Bernard Lefranc, Daniel Reiner, Louis Pierna, Robert Poujade, Michel Voisin.

Pour le Sénat :

MM. François Abadie, Michel d'Aillières, Jean-Luc Bécart, Jacques Golliet, Marc Lauriol, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski.

La Commission mixte paritaire s'est réunie le mercredi 30 octobre 1991 à l'Assemblée nationale. Elle a désigné :

M. Jean-Michel Boucheron, en qualité de Président et M. Jean-Pierre Bayle, en qualité de Vice-Président ;

MM. Guy-Michel Chauveau et Guy Cabanel en qualité de Rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

*

*

*

A l'issue de l'examen en première lecture par les deux Assemblées, vingt articles restaient en discussion. Conformément à l'article 45 de la Constitution, la Commission a été saisie de ces articles.

*

*

*

Après avoir procédé à l'examen des principales divergences entre les deux textes, en particulier celles relatives à la création du *service national économique* et du *service national de solidarité*, la Commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.

Les deux Rapporteurs ont cependant estimé que plusieurs dispositions pouvaient recueillir l'assentiment des deux Assemblées, notamment les modifications apportées aux articles n^{os} 4, 8, 20, 29 (article L. 94-16 du code du service national), 32, 33 et 41 du texte.